



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIERE, Maire.

Étaient présents : Catherine Ferrière. Fabienne Guessab. Thierry Lattard. Gillian Colledge Valérie Menard. Serge Perles. Sylvie Revillon. Hélène Ruffenach

Christian Banides arrivé à 18h15

Absent non excusé : Serge Quintane.

Mme Sylvie Revillon est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures

Madame le maire évoque le décès subit d'Yves Jouano afin que l'équipe municipale lui rende hommage en ouverture de cette séance.

Yves Jouano devait présider le bureau électoral la veille, le 13 décembre au matin pour les élections régionales.

L'équipe municipale partage un souvenir ému de sa participation au sein du conseil municipal et pour la commune. Elle a publié un texte à sa mémoire sur le site web de la mairie ainsi que sur les panneaux municipaux.

Le conseil municipal observe une minute de silence à son souvenir.

Madame le Maire aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Budget : décisions modificatives pour réajustement des comptes sans modification de l'enveloppe budgétaire votée initialement

BUDGET COMMUNAL

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2051	15	Concessions et droits similaires	2 000,00
20	202	13	Frais documents urbanisme	12 700,00
			TOTAL	14 700

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	ONA	Dépenses imprévues	-4 000,00
21	2188	19	Autres immobilisations corporelles	-10 700,00

BUDGET EAU POTABLE

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	Reversement redevance agence de l'eau	200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-200,00

2. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs de la commune

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°89.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu les précisions de l'arrêté sur la prise d'une nouvelle délibération en cas de changement de comptable ou de changement de conseil,

Vu le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2014 qui présente la particularité d'être scindé en deux, suite à la suppression de la trésorerie de Vézénobres et au transfert des budgets à compter du 01/09/2014 vers la trésorerie d'Alès Municipale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer à Monsieur CAROL Pascal pour la période du 01/01/2014 au 31/08/2014, l'indemnité de conseil au taux de 100%.
- d'attribuer à Monsieur LACREU Hugues pour la période du 01/09/2014 au 31/12/2014, l'indemnité de conseil au taux de 100%

3. Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil qu'en collaboration avec les services de l'INSEE, le recensement de la population sera effectué du 21 janvier au 20 février 2016.

A cet effet, les habitants seront destinataires, début du mois de janvier, d'un courrier explicatif sur les modalités de ce recensement.

N'ayant pas d'autres questions, le conseil est clos à 18h20

Le Maire



Catherine FERRIERE